



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne
Secrétaire d'Etat
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
37 Quai d'Orsay, 75 007 Paris

Paris, le 28 mai 2021

Objet : Conditions de déplacement en France et restrictions sanitaires

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je tiens tout d'abord à saluer la mise en œuvre prochaine du certificat numérique européen qui permettra de faciliter les déplacements des personnes vaccinées, immunisées et testées au sein de toute l'Union européenne. C'est une avancée importante qui s'ajoute aux mesures de solidarité prises par le Gouvernement telles que la gratuité des tests effectués en France ou l'accès à la vaccination sur le territoire national aux Français résidents à l'étranger.

A la suite de mon courrier du 11 février 2021 sur les tests, l'accès au vaccin et les contrôles aux aéroports, j'attire votre attention sur des difficultés qui perdurent et m'ont été signalées par les citoyens établis à l'étranger.

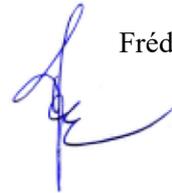
Je m'étonne du maintien de l'obligation des tests PCR pour les personnes vaccinées à l'étranger. Je rappelle que le budget pour mener ces tests est parfois conséquent (jusqu'à 150 euros), qu'il n'est souvent pas remboursé localement et qu'il impacte les budgets de ceux qui sont amenés à traverser fréquemment la frontière (travailleurs transfrontaliers notamment, mais également ressortissants français amenés à rentrer en France pour des raisons familiales ou professionnelles). Je m'étonne également que les personnes vaccinées à l'étranger ne sont pas actuellement en état de faire valoir cette vaccination auprès des autorités françaises lorsqu'elles traversent la frontière (par exemple, comment faire valoir un certificat de vaccination allemand signé et tamponné ?). J'imagine que le pass sanitaire numérique européen permettra de résoudre ces questions et souhaite obtenir davantage de détails sur les modalités pratiques et les dates de leur mise en œuvre. Je rappelle que les délais liés au pass européen ont conduit plusieurs Etats européens à établir leurs propres pass et à mener des négociations bilatérales avec leurs voisins pour laisser passer les citoyens vaccinés ou immunisés (la Hongrie notamment).

Concernant les pays hors UE, et notamment les Balkans occidentaux, j'invite le Gouvernement à fixer un calendrier indicatif et progressif d'ouverture des frontières. Ceci sera particulièrement apprécié dans des pays qui, comme la Serbie, bénéficie d'un taux très élevé de vaccination et ne comprennent pas le maintien prolongé des mesures de restriction de circulation.

Alors que l'Union européenne et la France s'organisent pour assurer que la saison touristique, vitale pour nos économies, puisse se dérouler aussi facilement que possible, les Français établis à l'étranger ont absolument besoin de savoir qu'ils peuvent, eux aussi, venir en France. Ils circulent, eux, non pas pour des motifs touristiques mais pour revoir leurs familles et / ou exercer leur activité professionnelle. Il est crucial que leurs situations soient également prises en compte.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués,

Amitié



Frédéric Petit.